

Écomobilier

Jeux
& Jouets



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Novembre 2022

Collecte solidaire de jouets dans les écoles : mode opératoire

MODE OPÉRATOIRE

1

**Cadre général
de l'opération**

2

**Le kit de communication
et de collecte
fourni aux écoles**

3

**Le schéma opérationnel
& le planning cible**

4

**Ramassage et
propriété des jouets
collectés**

5

Modalités contractuelles

6

Comment participer ?



Eco-mobilier devient ecomaison, l'éco-organisme des objets de la maison

Mobilier, Literie, Bricolage, Jardin, Bois, Jouets, Matériaux...

- Organisme à but non lucratif, agréé par l'État
- Financé par l'éco-participation
- **Nos missions :**
 - Développer l'éco-conception
 - Développer le réemploi et la réparation
 - Collecter, trier, recycler
- Objectif ZÉRO déchet enfoui



1

Cadre général de l'opération



Démarche pédagogique et collecte de jouets

182 écoles du CP au CM2 réparties sur le territoire académique de Versailles (78, 91, 92, 95) participent à un projet éducatif :

- sur le réemploi et le recyclage des jouets, à l'appui d'un kit pédagogique fourni par l'académie de Versailles
- **et via une collecte de jouets visant le réemploi solidaire, pilotée par Eco-mobilier du 15 novembre 2022 au 15 janvier 2023.**

Eco-mobilier :

- fournit aux écoles un **contenant de collecte qualitatif incitant au don de jouets en état d'usage**
- **attribue à chaque école un partenaire de l'ESS** volontaire pour le ramassage des jouets recueillis.



Ce mode opératoire vise à préciser les modalités concourant à la bonne mise en œuvre de **l'opération de collecte** pour les écoles participantes et les acteurs du réemploi et de la solidarité partenaires d'Eco-mobilier qui en assurent le ramassage.

2

Le kit de
communication
et de collecte
fourni aux
écoles



Le kit de communication fourni aux écoles

Des affiches imprimées livrées à l'école :

- 40x60cm
- A3 (29,7 x 42cm)

1 visuel pour
la communication digitale :



[Télécharger ce visuel](#)

Un espace est prévu pour intégrer le nom ou le logo du partenaire de collecte affilié à chaque école.

Le contenant de collecte incitant au don pour réemploi

Hauteur totale
H= 120 cm



Dim ext (au niveau du couvercle) = Lxl = 60x60 cm

Volume : 250L
Poids estimé : 10kg plein de jouets

1 à 3 contenants par école (selon effectifs élèves)

Déroulement cible :

Lorsque le 1^{er} est rempli, le deuxième est installé pour poursuivre la collecte.

Lorsque le 2^{ème} est presque plein, le référent école s'assure que l'enlèvement par l'association est prévu dans les jours à venir (voir point 4.)

15 jours

1 mois

× 2 jusqu'à la fin de l'opération

Ce contenant est installé dans l'école, sur un espace abrité et protégé de l'humidité.

Les contenants sont livrés et montés directement sur les écoles.

Les consignes pour les dons de jouets

La **collecte de jouets vise le réemploi solidaire**. Un contenant qualitatif et préservant est fourni pour **encourager le don de jouets en état d'usage** pour mise à disposition auprès d'acteurs du réemploi et de la solidarité.

Les consignes données :

- Dépôt de jouets en bon état ou peu abimés que vous donneriez à un autre enfant de votre famille, d'amis, ...
- et qui pourront être revendus à prix solidaire ou redistribués à d'autres enfants.

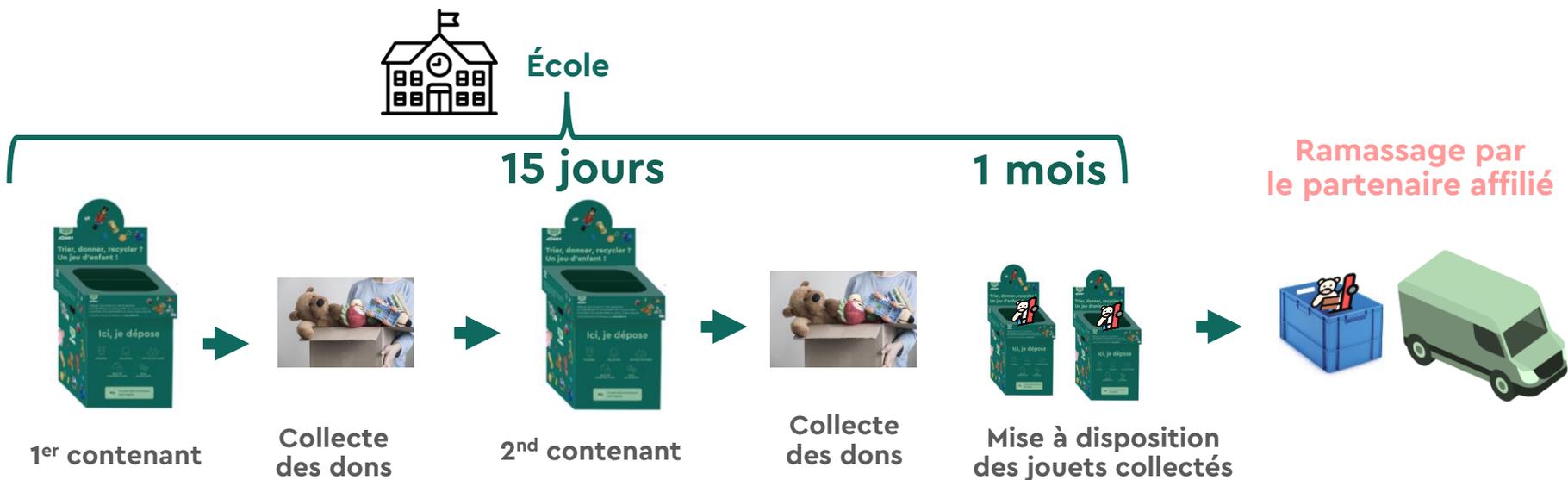
	
Jouets avec marquage CE	Jouets sans marquage CE
Jouets propres, intègres, en état d'usage	Jouets non intègres, cassés, présentant des bords coupants ou dangereux
Jeux de société et puzzles même incomplets	
Si possible : dans leur boîte d'origine, avec la notice	

3

Le schéma
opérationnel
& le planning cible

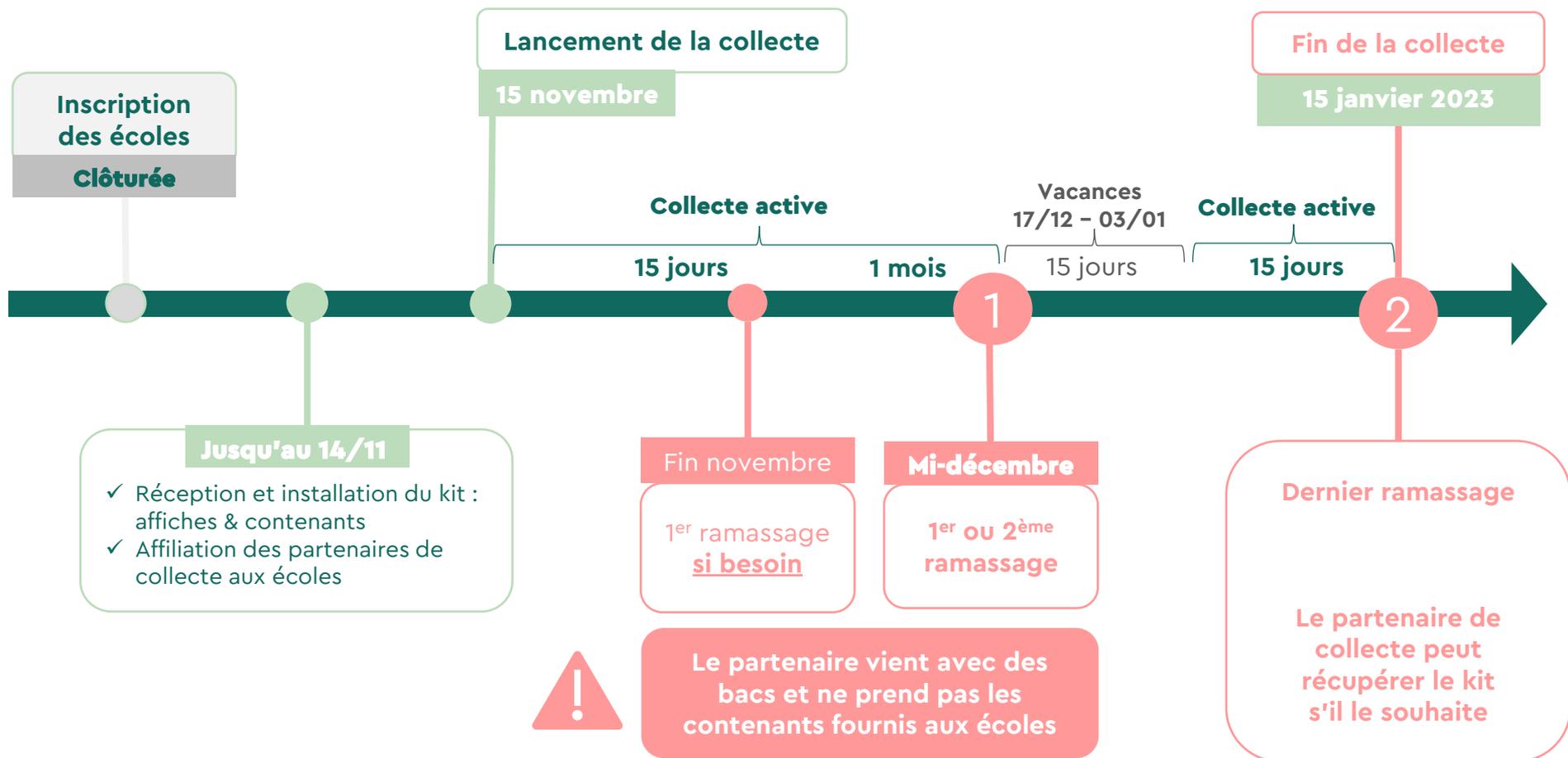


Le schéma opérationnel cible sur un point école



- **Le partenaire récupère les jouets recueillis en venant avec ses propres bacs de collecte. Il ne prend pas les contenants de collecte qui restent dans l'école jusqu'à la fin de l'opération.**
- **L'opération redémarre pour un 2nd mois, de la même façon que le 1^{er}.**
- **À la fin de l'opération, en récupérant les jouets recueillis sur son dernier passage, le partenaire de collecte peut s'il le souhaite, emporter les éléments du kit mis à disposition de l'école.**

Le planning cible – Partenaires de collecte



4

Ramassage et
propriété des
jouets collectés



Modalités pour le ramassage des jouets

Deux modalités possibles :

 **Enlèvement planifié** : calendrier convenu à l'avance entre l'école et le partenaire de collecte identifiant les **dates et demi-journées retenues** pour les ramassages du début à la fin de l'opération

 **Enlèvement à la demande** : au cours de l'opération, contact par l'école du partenaire de collecte pour **programmer un ramassage dans les 7 jours calendaires** suivants la demande.

Nous recommandons de prévoir les deux : **planifier à l'avance** un calendrier d'enlèvement pour la durée de l'opération tenant compte de la période de vacances scolaires, **et d'ajuster au besoin, si les quantités sont plus ou moins importantes.**

Le ramassage est plafonné à 2 passages par mois sauf si l'école et le partenaire en conviennent différemment.

Enlèvement planifié & Passage à la demande

Exemple de calendrier planifié :

1er ramassage (si besoin)	Mardi 29/11 – après-midi (entre 14h et 17h)
1er ramassage ou 2 ^{ème} ramassage	Mardi 13/12 – après-midi (entre 14h et 17h)
<i>Vacances de fin d'année : du 17/12 au 03/01</i>	
3 ^{ème} et dernier ramassage	Mardi 17/01/23 – après-midi (entre 14h et 17h)

Passage à la demande :

- **Si le contenant se remplit très vite ou au contraire plus lentement**, un ramassage « à la demande » peut être à privilégier pour éviter un besoin de stockage dans le premier cas, ou que le partenaire de collecte se déplace pour récupérer peu de jouets dans le second.
- Dans ce cas, le référent pour l'école contacte le référent pour le partenaire de collecte pour passer à l'enlèvement « à la demande ». Le partenaire de collecte s'engage à assurer le ramassage sous 7 jours calendaires.

Ramassage : engagements & bonnes pratiques



Être joignable et réactif

S'engager à réaliser les enlèvements planifiés

Pour les ramassages à la demande :

- **Sauf exception** : aucun ramassage les mercredis (écoles fermées)
- Les mardis sont souvent appropriés

Bien regarder les consignes indiquées rappelées sur l'annexe qui vous sera fournie

Ne pas hésiter à téléphoner au référent école avant le 1^{er} passage

Prévoir des bacs de collecte et tout moyen utile

Propriété des jouets collectés



- Le partenaire de collecte affilié a la propriété des jouets recueillis.
- Il décide à sa discrétion de leur donner une nouvelle vie par la revente ou le don auprès des bénéficiaires auxquels il s'adresse dans la mise en œuvre de ses activités, de son action sociale, ...

5

Modalités contractuelles



Modalités contractuelles

Cette opération est proposée aux structures de l'ESS dans le cadre d'une convention de partenariat portant sur la collecte et le réemploi des jouets.

Des soutiens financiers sont prévus :

Un forfait de collecte :

— 50€ / mois / école

Un forfait équipement (balance, logiciel, bacs, ...) :

— 500€ / an / structure

Des soutiens à l'activité de réemploi :

— 30€ pour toute tonne entrante et tracée

— 450€ pour tonne réemployée et tracée

Ce soutien est doublé pour une structure avec une activité qualifiée sur le jouet.

Toutes les modalités sont précisées dans la convention de partenariat jointe.

Soutiens et modalités d'application

Soutiens	Modalités d'application
Forfait collecte Point saisonnier 50€ HT/point/mois	Ce forfait peut s'appliquer dès le 1er novembre 2022 sous condition de signature avant le 30 novembre 2022. Au-delà de cette date, le forfait s'applique à compter de la date de signature de la Convention.
Forfait équipement 500€ HT/an/structure	Le forfait équipement est prévu dès l'année 2022, sous condition de signature de la Convention avant la fin du T1 2023, soit le 31 mars 2023.
Soutiens à l'activité de réemploi 30€ HT/T entrante 450€ HT/T réemployée ou 900€ HT/T réemployée avec une activité qualifiée sur jouets	Les rémunérations au réemploi s'appliquent de manière rétroactive à partir du 1er octobre 2022 sur toutes les tonnes gérées à compter de cette date et sous conditions de signature de la Convention avant la fin du T1 2023, soit le 31 mars 2023.

Ces modalités sont précisées dans la convention de partenariat jointe.

Traçabilité : modalités de déclaration

Les soutiens aux tonnes entrantes et réemployées sont conditionnés au fait de déclarer les quantités de jeux et jouets collectés et réemployés (traçabilité) :

En entrée : Poids total de **jouets*** en mélange

En sortie en réemploi : Poids total sur 3 catégories :

- **Jeux de plein air**
- **Jeux de société et puzzles**
- **Autres jeux d'intérieur** (tout le reste en total : premier âge, poupées, peluches, véhicules, figurines, ...)

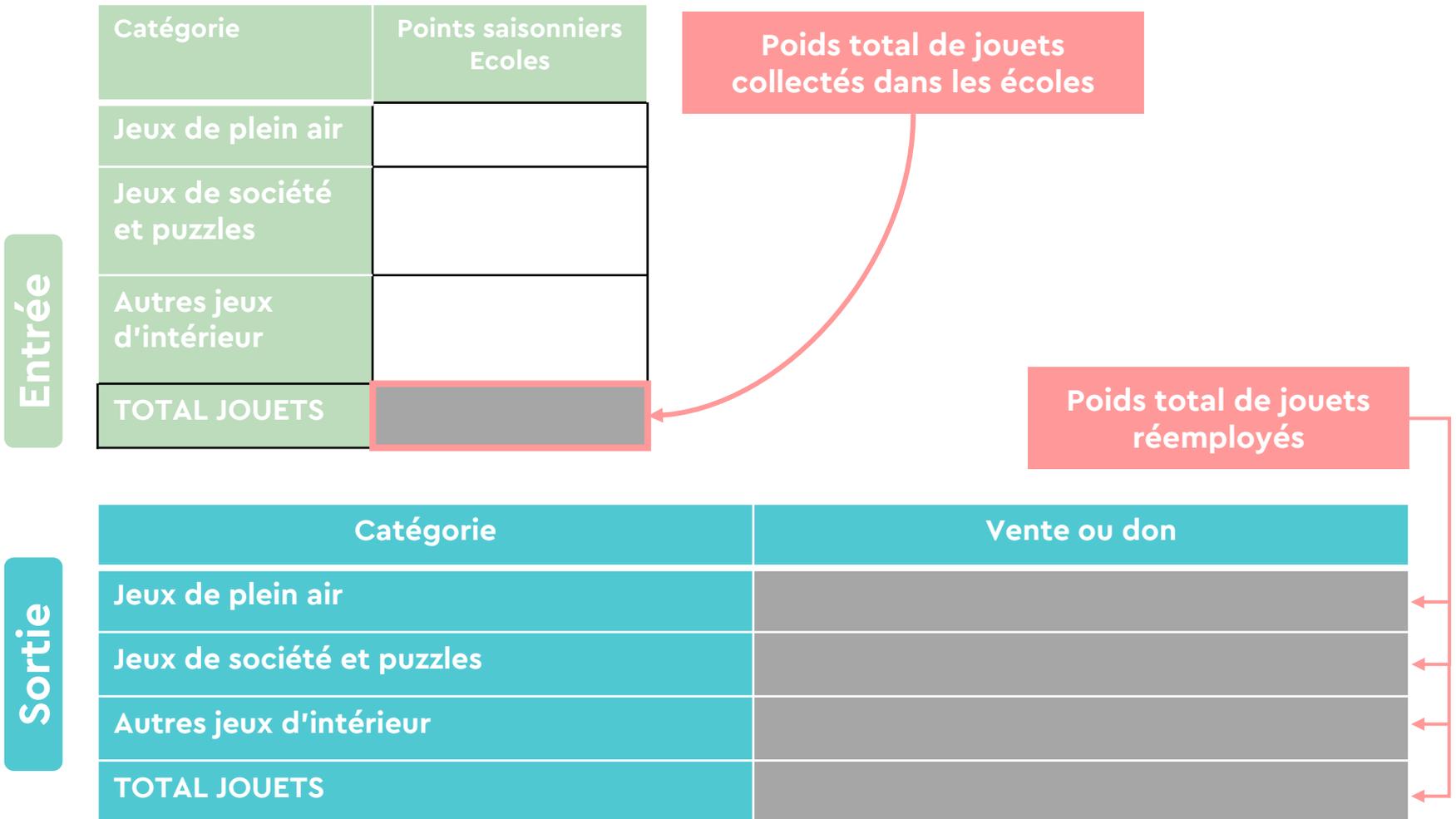
2 options possibles pour les déclarer :

- Sur votre compte sur notre SI à l'ouverture de la 1^{ère} déclaration à la fin du T1 2023
- Via le fichier Excel fourni



*Tous les jeux et jouets destinés aux enfants de moins de 14 ans. Hors jouets DEEE et Articles de sport et loisir.

Jouets : la traçabilité en entrée et en sortie



Toutes les cellules grises sont obligatoires.

6

Comment
participer ?



Les étapes proposées :

- 1** Parmi la liste des écoles participantes, j'indique celles que je souhaite collecter sur [ce tableau partagé](#)
- 2** Je valide le planning d'enlèvement planifié et j'indique le référent à contacter en cas d'enlèvement à la demande
- 3** Je signe la convention de partenariat [Convention de partenariat ESS Versailles.pdf](#)
Je m'engage à réaliser les ramassages prévus ou demandés par l'école :
 - Selon le calendrier défini
 - Ou suite à une demande du référent pour l'école.**Lancement de la collecte : 15 novembre**
- 4** Je complète le fichier de traçabilité des jouets collectés et réemployés après chaque ramassage ou au cumul à la fin de l'opération.

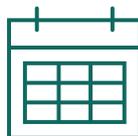
Eco-mobilier transmettra en retour :

INFORMATIONS TRANSMISES EN RETOUR AUX PARTENAIRES :

Contacts des référents école et partenaire de collecte :



Calendrier planifié convenu :



En cas de ramassage à la demande :

— Modalités de contact du partenaire de collecte :



— Jours et plages horaires à privilégier pour fixer un rdv de ramassage :



Une question ? Besoin d'aide ?



Nathalie TUBIANA
Pôle Innovation Collecte Eco-mobilier

 06 78 62 16 40

ntubiana@eco-mobilier.fr

Merci.

